Commission Technique Avis 2007

Avis N°1 : 15 janvier 2007

1) Suite à une demande de SUI 1, la Commission Technique autorise les maîtres voiliers à installer des lattes dans le Heavy Jib. Le nombre de latte est libre limité à 3 et aucune ne doit être forcée.

2) La Commission Technique autorise l'équipage de SUI 10 à naviguer sur SUI 1 avec deux voiles non boutonnées. Cette autorisation est valable jusqu'à la livraison de SUI 10.

Avis N°2 : 24 juillet 2007

Réponse à la question N°2 posée par SUI 10

1) La liste des matériaux autorisés pour les âmes du gréement courant se trouve dans l'Annexe 6 : Running rigging, page 52 de la jauge.

2) L'interprétation de ce point de la jauge est définit dans le point 2 de l'Avis N°1/2005 de la Commission Technique. Le texte de cet avis est en copie ci-dessous.

3) Gaines
La jauge ne précise pas, à ce jour, les matériaux pouvant être utilisés pour les gaines. Afin de rester fidèle au principe de contrôle des couts qui régit la classe Décision 35, la Commission Technique interdit l'utilisation du PBO pour les gaines. Le Kevlar et le Vectran sont autorisés.

Avis N°3 : 11 novembre 2007

La Commission Technique autorise les équipages à remplacer les pignons standards des winchs 48STA par des pignons « racing ».

Avis N°4 : 13 décembre 2007

Suite à plusieurs demandes de concurrents, la Commission Technique précise que les haubans et l'étai ne peuvent être détachés et que la tension des haubans et de l'étai ne doit pas être modifiée de manière intentionnelle en course.

La phrase suivante sera ajoutée au point 11.1.13 de la version 2008 de la jauge : While racing the cap shrouds and forestay shall be permanently attached and remain in its original load bearing position.